



Communiqué de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite

- OCLEI -

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) informe l'opinion publique qu'une version provisoire et confidentielle de son rapport intitulé « Analyse des subventions accordées aux établissements privés de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel - Période 2014 – 2021 » a été diffusée sur les réseaux sociaux et dans la presse sans son accord.

L'OCLEI décline toute responsabilité quant à la diffusion de ce document provisoire et non destiné au public.

L'OCLEI rappelle son attachement au respect des principes de la confidentialité, de la présomption d'innocence et du contradictoire et ne saurait s'associer à aucune action qui viole ces principes.


L'OCLEI invite l'opinion publique, la presse et les acteurs de l'Education nationale à faire preuve de prudence dans cette situation.

L'OCLEI sait pouvoir compter sur la bonne compréhension des uns et des autres.

Bamako, le 7 septembre 2023

Le chef du Service de la Communication




Seybou KEITA,
Journaliste